



Assemblée Générale Ordinaire d'Énergie Partagée Association

Paris, le 09 avril 2025

Madame, Monsieur, chers adhérents,

Jean- Baptiste BOYER, président, et le Conseil d'administration d'Énergie Partagée Association ont le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire d'Énergie Partagée Association qui se tiendra
Jeudi 19 juin 2025 à 9h30

dans le cadre des Rencontres nationales de l'énergie citoyenne des 18 et 19 juin 2025
**à l'École d'Ingénieurs de Purpan,
75 Voie du Toec – Toulouse**

Le vote des résolutions soumises à l'Assemblée se fera par **un formulaire en ligne qui sera ouvert au cours de l'Assemblée le 19 juin et se prolongera jusqu'au vendredi 27 juin 2025** minuit. Le lien de connexion sera diffusé à compter du 19 juin.

Un point d'attention : **seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire**. Pour mettre à jour votre cotisation, [rendez-vous sur MonCompte en suivant ce lien !](#) Seuls les votes des structures à jour de cotisation (règlement reçu avant le vendredi 27/06/2025 midi) seront pris en compte. Merci de vérifier que votre structure est bien à jour de cotisation avant de voter.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Introduction par le président
- Présentation des rapports annuels pour adoption
- Débats avec les adhérents et questions diverses

Retrouvez toutes les informations sur l'article ci-dessous :

<https://energie-partagee.org/assemblee-generale-epa-2025/>

Le dossier d'assemblée disponible [en ligne](#) comprend :

- Convocation et résolutions
- Candidatures au Conseil d'administration
- Rapports annuels
 - Rapport moral du Conseil d'Administration
 - Rapport annuel du mouvement Energie Partagée
 - Rapport financier et comptes annuels d'Énergie Partagée Association
 - Rapports du commissaire aux comptes

Pour faciliter la prise de connaissance des comptes annuels, du rapport financier et des résolutions, **une présentation sera réalisée en amont en visioconférence le**

- 10 juin 2025 de 12h30 à 13h30. [Pour participer, inscrivez-vous ici](#)
- 11 juin 2025 de 18h30 à 19h30. [Pour participer, inscrivez-vous ici](#)



Nous espérons vous retrouver nombreux et nombreuses pour des temps d'échanges et de convivialité réunissant adhérent.e.s et salarié.e.s.

Jean-Baptiste BOYER
Président d'Énergie Partagée Association

En annexes :

- Résolutions soumises au vote des adhérents en Assemblée générale ordinaire
- Liste des membres du Collège 1 « membres fondateurs et assimilés »



Annexe 1 : RÉOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LE VOTE EN LIGNE EST OUVERT DU 19 JUIN 2025 AU 27 JUIN 2025 A MINUIT

RESOLUTION n°1 : approbation du rapport moral et quitus de gestion

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport moral de l'association tel que présenté, approuve le dit rapport de l'exercice 2024 et donne quitus de sa gestion au Conseil d'administration.

RESOLUTION n°2 : approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport financier ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2024 tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un résultat déficitaire de – 116 681 euros et un total de bilan de 2 922 752 euros.

RESOLUTION n°3 : approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des termes dudit rapport.

RESOLUTION n°4 : affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 de – 116 681 euros en report à nouveau le portant de - 8116 euros à – 124 797 euros.

RESOLUTION n°5 : Participation à la gouvernance d'Énergie Partagée Coopérative

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration à qui elle délègue la mise en œuvre opérationnelle, **exprime son souhait de participer plus formellement à la gouvernance d'Énergie Partagée Coopérative, au sein de laquelle elle dispose actuellement d'un statut de membre invité, par l'acquisition de parts sociales à leur valeur nominale** (achat ou souscription à son capital).

Les objectifs ainsi poursuivis par Energie Partagée Association en sa qualité de tête de réseau de l'énergie citoyenne en France sont :

- de renforcer son rôle dans la gouvernance des instances du mouvement en complétant sa présence actuelle dans la gouvernance d'Énergie Partagée Investissement par sa présence dans la gouvernance d'Énergie Partagée Coopérative. Cette participation forte n'avait pas pu, historiquement, être assurée par l'association par manque de capacité ; ce n'est aujourd'hui plus le cas et l'association est pleinement en mesure d'assurer ce rôle ;

- de renforcer sa mission politique et stratégique pour l'ensemble du mouvement Énergie Partagée, de garante du respect de la Charte Énergie Partagée, conformément à ses statuts, ainsi que des critères de la Boussole de l'énergie citoyenne qui en sont la déclinaison opérationnelle.

Il est rappelé qu'Énergie Partagée Coopérative a été fondée en parallèle d'Énergie Partagée Association en 2010 pour accompagner, développer et structurer le volet investissement citoyen dans les énergies renouvelables, notamment par la gérance d'Énergie Partagée Investissement. Depuis 2018, elle porte directement les équipes qui gèrent les outils d'investissement citoyen du mouvement (Énergie Partagée Investissement et EnRcit) et gèrent des dispositifs de soutien à l'investissement citoyen dans les énergies renouvelables en apportant ses compétences à des programmes européens et en développant des prestations en appui au développement des projets citoyens de production d'énergie. Elle porte également les ressources humaines nécessaires aux fonctions support d'Énergie Partagée Association (direction, gestion comptable et financière, ressources humaines et services informatiques). Énergie Partagée Coopérative, comme Énergie Partagée Investissement sont agréées Entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS) et adhèrent à la Charte Énergie Partagée dans le préambule de leurs statuts respectifs.

SIXIEME RESOLUTION : élection d'administrateurs, collège 1 « membres fondateurs et assimilés » (2 sièges vacants, 2 candidats)

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant les fins de mandat des Amis d'Enercoop et du réseau CLER, constatant que DEUX sièges d'administrateur sont vacants au sein du Collège 1 « membres fondateurs et assimilés », procède à l'élection en choisissant DEUX candidats parmi les candidats ci-dessous :

- les Amis d'Enercoop
- réseau CLER

SEPTIEME RESOLUTION : élection d'administrateurs, collège 2 « Porteurs de projets » (2 sièges vacants, 2 candidats)

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant la fin du mandat de Forestener et d'ERCISOL, constatant que deux sièges d'administrateur sont vacants au sein du Collège 2 « porteurs de projet », procède à l'élection en choisissant DEUX candidats parmi les candidats ci-dessous :

- Forestener
- ERCISOL

HUITIEME RESOLUTION : élection d'administrateurs, collège 4 « Réseaux territoriaux » (1 siège vacant, 1 candidat)

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant la fin du mandat de Breizh ALEC Taranis, constatant qu'un siège d'administrateurs est vacant au sein du Collège 4 « réseaux territoriaux », procède à l'élection en choisissant UN candidat parmi les candidats ci-dessous :

- Breizh ALEC Taranis

NEUVIEME RESOLUTION : formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités légales qui seront nécessaires.



Annexe 2 : Liste des membres du Collège 1 « membres fondateurs et assimilés »

*Mise à jour suite à l'Assemblée générale ordinaire du 23/06/2024
Sous réserve de leur cotisation annuelle à jour*

ALE 08
CLER
Confluences
Crédit coopératif
Global chance
Energies citoyennes en Pays de Vilaine
Enercoop
Hespul
La Nef
Les Amis d'Enercoop
SOREGIES